Document d'action du Fonds Fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Pays	République Islamique de Mauritanie
Intitulé/Numéro	Référence : T05-EUTF-SAH-MR-08 L'UE pour le nexus sécurité-résilience-développement en Mauritanie
Coût total	Cout total estimé: 25 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 25 000 000 EUR
Durée	24 mois
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	1) Appui Budgétaire : « L'UE pour le nexus sécurité-résilience- développement en Mauritanie », 20 000 000 EUR 2) Appui Complémentaire à l'appui budgétaire: 5 000 000 EUR Modalité de mise en œuvre (proposée) :
	- Gestion indirecte: Expertise France, 1 500 000 EUR, assistance technique pour la Gestion de Finances Publiques, 24 mois (après fin du PAGEFIP, ie Q4/2020):
	- Gestion indirecte avec agence d'un EM à déterminer, 2 000 000 EUR, pour un appui stratégique dans le domaine de la sécurité, en particulier maritime
	- Gestion indirecte: OIM Mauritanie et/ou AMI au bénéfice d'ONG spécialisées dans le domaine de la protection des migrants et des droits humains, 1 500 000 EUR, 24 mois
Code CAD	51010 - Aide relative au soutien budgétaire général
	15111 – Gestion des Finances Publiques 15160 – Infrastructure et services sociaux divers 15190 – Facilitation of orderly, safe, regular and responsible migration and mobility 15210 Réforme et Gestion des systèmes sécuritaires
Domaine d'intervention Fonds Fiduciaire	4. Améliorer la gouvernance et prévention des conflits et réduire les déplacements forcés et la migration irrégulière.
Axe d'intervention du Cadre Opérationnel du Fonds Fiduciaire	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours

Domaine d'intervention Plan d'Action de La Valette	Domaine 4: Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes Domaine 3 : Protection et asile
Dérogations, accords préalables, exceptions autorisées et cas à signaler ¹	Cas à signaler : attribution directe d'une subvention (20.b)

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

À la charnière de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb, la Mauritanie fait face, avec des moyens encore limités, à de nombreux défis sécuritaires dont beaucoup ont des implications directes sur l'Europe. Zone de transit pour les trafics de drogues comme pour les filières d'immigration irrégulière, elle a été, de 2005 à 2011, le théâtre de plusieurs actes terroristes islamiques. Si, pour l'heure, des attentats frappent ses voisins mais épargnent la Mauritanie, sa situation sécuritaire reste tributaire du contexte régional très instable. La Mauritanie a une position d'allié important dans le domaine de la sécurité pour l'Europe, renforcée par son statut d'acteur central du G5 Sahel, hébergeant aussi son secrétariat permanent.

A la suite de la récente résurgence début 2018 des flux d'immigration irrégulière traversant la Mauritanie à destination de l'Europe, en particulier par voie maritime, les autorités mauritaniennes ont formulé une demande d'appui à l'Union européenne pour faire face à ce phénomène, tant au niveau de la lutte contre l'immigration irrégulière par les forces de sécurité, par voie terrestre ou maritime, que de la prise en charge des migrants irréguliers recueillis.

L'action proposée constitue une réponse intégrée à cette demande, au moyen d'un appui budgétaire de type général, instrument permettant un dialogue politique de haut niveau avec les autorités sur cette question sensible et des appuis complémentaires en matière de gestion des finances publiques, de sécurité et de gestion de la migration. Il s'agira d'accroître la capacité financière du gouvernement à mettre en œuvre sa nouvelle Stratégie Nationale de Développement (SCAPP), maintenir la sécurité et gérer la migration irrégulière.

Cet appui budgétaire prendra donc en compte les domaines d'évaluation généraux, comme la gestion des finances publiques, la gouvernance des services publics de base à la population et la mise en œuvre d'une stratégie de développement inclusive mais aussi le domaine de la sécurité, en appuyant les autorités dans leur formulation d'une stratégie de sécurité globale, et améliorer le traitement des étrangers en situation irrégulière pris en charge par les autorités.

A titre indicatif à ce stade, l'appui budgétaire envisagé pourrait être découpé en une tranche fixe versée durant la deuxième moitié de 2019, et des tranches variables à verser en 2019 et 2020 si les objectifs définis en commun sont atteints.

¹ Annexe H2B/H2D du COMPANION

Cette initiative est un outil de dialogue politique appuyé par les critères d'éligibilité de l'UE à l'appui budgétaire et par des indicateurs qui seront définis lors de missions techniques afin de faciliter le suivi, promouvoir les reformes de gouvernance publique et obtenir un effet de levier politique. Une attention particulière sera accordée à la gestion des finances publiques, la gestion de la migration et la lutte contre la migration irrégulière et au respect des droits des migrants pris en charge par les forces de sécurité intérieure.

Au-delà de la seule question migratoire, cette initiative-pilote permettra d'évaluer la volonté réelle des autorités à lancer des réformes structurelles, dans l'optique de programmes d'appui budgétaire plus larges à moyen terme.

Afin de faciliter une réponse directe et rapide aux demandes et aux besoins sur le terrain, l'appui budgétaire sera encadré par des appuis complémentaires en matière de gestion des finances publiques, de sécurité et de gestion de la migration. Ce programme d'appui budgétaire sera complété par 3 appuis complémentaires

1^{er} volet de l'appui complémentaire: extension du PAGEFIP

Le Programme d'Appui à la Gestion des Finances Publiques, mis en œuvre par Expertise France, est en cours depuis 2017. Le PAGEFIP appuie la réforme des finances publiques en Mauritanie, au travers d'experts intégrés au sein des équipes de la DGB (Direction Générale du Budget), de la DGTCP (Trésor et Comptabilité Publique) et de la DGI (Impôts) du ministère des Finances. Le PAGEFIP joue un rôle important dans les efforts de modernisation structurelle en cours, symbolisés par la promulgation par les autorités de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) le 20 juillet 2018 et les réformes fiscales en cours notamment sur le Code général des impôts, la doctrine administrative fiscale, la gestion de la performance et les procédures de contrôle et d'audit interne.

2ème volet: appui dans le domaine de la stratégie de sécurité, en particulier la sécurité maritime

En complément de l'appui budgétaire, une assistance technique sera fournie au niveau du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MINDEC), afin d'accompagner l'appui budgétaire. Cette assistance technique se traduira tout d'abord par un appui dans le suivi des indicateurs Sécurité et Migration de l'appui budgétaire, mais aussi par un conseil auprès des autorités en vue de l'introduction d'un pilotage moderne de la sécurité, se traduisant en particulier par une plus forte coordination des services. Dans le domaine maritime, il s'agira particulièrement de rapprocher les différents acteurs en charge de l'action de l'Etat en mer, dans une logique de meilleure utilisation des ressources et de partage d'informations, tout en assurant la pleine capacité opérationnelle des forces chargées de la surveillance maritime, en particulier des garde-côtes et de la gendarmerie nationale

3ème volet: appui dans le domaine de la protection des migrants et des droits humains

Afin d'améliorer la gestion de la migration, d'assurer la protection des migrants vulnérables et de faciliter un appui spécifique dans le domaine des droits humains, seront lancés un appel à manifestation d'intérêt à destination des ONG intervenant dans ce domaine et/ou une subvention au bénéfice d'OIM Mauritanie, selon les résultats des dialogues avec les partenaires sur place. Cette action complémentaire permettra d'encadrer les volets visant la gestion des finances publiques et de sécurité et permettra une approche intégrée. L'action aura comme objectifs i) d'assurer l'assistance directe et la protection des migrants vulnérables en Mauritanie, dans le respect de leurs droits et ii) d'améliorer la gestion de la migration, la

collecte, l'accès, le partage et l'analyse des données relatives à la lutte contre la migration irrégulière et le traitement des migrants irréguliers par les acteurs institutionnels mauritaniens.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

Les autorités ont finalisé avec l'appui de la Banque Mondiale une nouvelle **stratégie nationale de développement (SCAPP)** qui a été adoptée par le conseil des ministres en janvier 2018 et par le parlement en avril. Couvrant la période 2016-30, elle privilégie la diversification et la croissance inclusive et se focalise sur le capital humain, l'environnement des entreprises et la gouvernance qui demeurent des éléments essentiels à la transformation économique du pays.

La stratégie est articulée autour de trois piliers principaux : (i) la promotion d'une croissance plus forte, durable et inclusive ainsi que de la création d'emplois (en encourageant les activités agricoles, pastorales et halieutiques à plus forte valeur ajoutée ainsi qu'en améliorant les infrastructures et le contexte dans lequel opère le secteur privé) ; (ii) le développement du capital humain et un meilleur accès aux services sociaux de base ; (iii) le renforcement de la gouvernance. La stratégie est mise en œuvre au moyen de plans quinquennaux, dont le premier couvre la période 2016-20 pendant laquelle les autorités se sont engagées sur la stabilité macroéconomique, le financement des infrastructures publiques et les réformes structurelles afin d'améliorer l'environnement des entreprises

En qualité de pays de transit vers l'Europe mais aussi d'accueil, la Mauritanie est un partenaire clé pour la gestion des migrations. En effet, la Mauritanie a montré son efficacité en tant que partenaire en matière de lutte contre la migration irrégulière, et constitue un exemple de réussite pour le contrôle des frontières, appuyé par la construction de postes frontières accompagné par un dispositif de points de passage obligatoires pour les personnes rentrant dans le pays. La fermeture efficace de la route migratoire à travers les îles Canaries il y a plus de dix ans a permis de réduire considérablement le nombre de migrants empruntant cet itinéraire et a marqué un partenariat fort et efficace avec l'Espagne. Néanmoins, des améliorations sont nécessaires quant au respect des droits de l'homme et au traitement des migrants dans ce contexte.

Dernièrement, les arrivées en Espagne ont à nouveau augmenté en raison du nombre des personnes plus élevé empruntant la route ouest à travers la Mauritanie. Le nombre total d'arrivées en Espagne en 2018 (au 30 septembre) est de 41 594, soit une augmentation de 143% par rapport à la même période en 2017 (17 087 arrivées). Ces chiffres indiquent que de nombreux migrants semblent traverser la Mauritanie aussi par voie terrestre. Il serait souhaitable d'améliorer la collecte, le partage et l'analyse des données relatives aux migrations entre la police, la gendarmerie, et le ministère de l'Intérieur, et renforcer la coordination entre les services. La gestion de la population étrangère sur le territoire mauritanien demeure un défi crucial pour les autorités du pays. En mai 2017, on comptait 52 479 réfugiés en Mauritanie, dont 50 357 réfugiés maliens dans le camp de M'bera. Il s'agit de prévenir d'éventuelles tensions ethniques et sociales qui pourraient survenir en raison de l'afflux de réfugiés au sein d'une population certes relativement faible en nombre mais déjà fortement clivée.

Le gouvernement mauritanien revendique un renforcement de la position politique et un soutien accru au pays dans le cadre de la coopération avec le G5 en matière de sécurité. L'UE s'est engagée à aider les autorités mauritaniennes, tout en restant attentive au respect des droits des migrants. La modalité appui budgétaire - à condition que les critères d'éligibilité

soient remplis – est considérée comme une approche appropriée à même de promouvoir le nexus sécurité, migration et développement.

La Mauritanie est un partenaire stratégique pour la sécurité et la stabilité dans la région. Elle joue un rôle actif au sein du G5, étant à l'origine de sa création et accueillant son secrétariat permanent. Des intérêts communs et une coopération étroite dans la lutte contre la migration irrégulière vers l'UE et contre le terrorisme et le trafic au Sahel ont renforcé le partenariat au cours des dernières années et ont fait de la Mauritanie un partenaire décisif dans la stratégie de l'UE pour le Sahel

Le Commissaire Avramopoulos a abordé ces questions avec l'Espagne le 3 août 2018 et a suggéré d'améliorer la coopération avec la Mauritanie.

Par ailleurs, une mission interservices DEVCO-HOME-EEAS a été organisée du 16 au 19 octobre 2018 afin de comprendre le contexte migratoire en Mauritanie, renforcer le climat de confiance avec les autorités mauritaniennes, placer la coopération en matière de migration dans le cadre des relations extérieures entre l'UE et la Mauritanie et enfin étudier l'opportunité d'un contrat d'appui budgétaire de type général, axé sur la gouvernance et la résilience. De même, cette mission a permis de faire un état des lieux concernant les quatre critères d'éligibilité de l'UE en Mauritanie, notamment la pertinence et la crédibilité de la politique publique en cours dans le secteur de la sécurité, et le contenu potentiel des conditions générales et spécifiques qui gouverneront le décaissement des fonds du programme ainsi que les besoins en matière de renforcement institutionnel (appui complémentaire)

2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux

Dans le domaine de la sécurité, des efforts importants ont été entrepris depuis quinze ans pour renforcer les frontières extérieures du pays, terrestres et maritimes, tant par les autorités que par les partenaires techniques et financiers. La priorité à long terme doit désormais être donnée à un contrôle effectif du territoire, appuyé par un dispositif national efficient, adapté à l'étendue du pays et à la faible densité de sa population.

L'appui budgétaire proposé, et en particulier l'appui complémentaire en matière de sécurité, s'inscrira dans cette démarche de long terme. Il s'agira d'accompagner la réflexion des autorités en vue d'une stratégie de sécurité, allant dans le sens d'une plus grande coordination des services. D'un point de vue opérationnel, ceci se traduira à terme par une meilleure utilisation des ressources disponibles, et un plus grand échange d'informations entre services.

En effet, le dispositif mauritanien de sécurité intérieure se caractérise par une juxtaposition de services, dont l'articulation générale et les liens fonctionnels demeurent très diffus. L'architecture globale des services est complexe, avec quatre forces dont les mandats respectifs peuvent entrer en compétition, jusque dans la capitale Nouakchott:

- Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN 4 000 hommes): soit l'équivalent de la police couvrant les villes et comportant toutes les directions centrales (police judiciaire, sécurité publique, sûreté de l'Etat, police aux frontières, etc.).
- Etat-major de la Gendarmerie Nationale (4 500 hommes): ses missions sont militaires et de sécurité publique générale dans sa zone de compétence: la défense opérationnelle du territoire, le contrôle des grands axes routiers, les missions de police dans sa zone de compétence. Elle

comporte quelques unités spécialisées, en particulier avec deux brigades maritimes ainsi que l'unité GARSI, créée dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence

- Garde Nationale (4 000 hommes): force militaire placée pour emploi à disposition du ministre de l'Intérieur. Elle intervient dans les zones sahariennes les plus reculées et y assure la sécurité des représentations étatiques (particulièrement préfectures). Elle exerce également des missions de police administratives et prend en charge la sécurité des prisons du pays.
- Groupement Général de la Sécurité des Routes (GGSR): cette police des routes a été créée en 2011 dans un contexte de défiance vis-à-vis de la police

Cette fragmentation est associée à une centralisation extrême du pilotage et à l'absence de moyens de communication modernes. Dans ce contexte, les appuis thématiques ponctuels (ex: lutte contre le trafic de drogues, le terrorisme) apportés par les partenaires techniques et financiers jusqu'à présent ne peuvent apporter aucun progrès substantiel et durable.

L'objectif de l'Action proposée est d'appuyer les autorités dans la conception de mesures opérationnelles permettant de partager les compétences des différentes forces et coordonner leur action. Ces premières actions permettront d'envisager à plus long terme une stratégie globale et amorcer un pilotage moderne et efficace de la sécurité, en conformité avec les critères de définition de l'APD (Aide Publique au Développement) définis par le CAD (Comité d'Aide au Développement) de l'OCDE. Ceci peut impliquer également un meilleur usage des moyens de commandement et de coordination modernes (centralisation des appels police-secours, réseau radio organisé pour la coordination des patrouilles, salles de commandement), ainsi que la création et le partage de fichiers informatisés. A titre d'exemple, le manque d'échanges et de statistiques fiables est particulièrement visible dans le domaine du contrôle aux frontières. Les 49 postes frontières existants sont répartis entre police (31 postes) et gendarmerie (18 postes). Les informations collectées par chaque force n'étant pas consolidées et croisées, il est impossible d'analyser et d'utiliser ces données. De même, autre exemple, il est impossible de savoir si une personne interpellée par la gendarmerie a été par ailleurs arrêtée par la police ou impliquée dans une procédure diligentée par elle.

Cette stratégie pourrait s'accompagner de progrès dans la gestion du ministère de l'Intérieur et de ses services, dans des domaines qui pourraient être la gestion financière, au moyen d'outils et procédures plus modernes, ou la gestion des ressources humaines.

Sécurité maritime

Dans le domaine maritime, les mêmes faiblesses apparaissent, dans la répartition des rôles entre les différentes forces, leur articulation entre elles et leur pilotage opérationnel.

De façon structurelle, il est nécessaire de coordonner les rôles et interventions de la Marine², des Garde-côtes (force civile rattachée au ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime) et des brigades de gendarmerie maritime. Les effectifs limités (400 hommes pour la Marine et les mêmes effectifs pour les Garde-côtes) sont en charge de 754 km de côtes, ce qui rend nécessaire une coordination des forces disponibles. D'autant que les types d'intervention sont très divers, qu'ils recouvrent le sauvetage en mer ou la lutte contre la pêche illégale, les trafics, l'immigration illégale ou la pollution.

² A noter que la Marine est une partie prenante du domaine de la Sécurité maritime, mais ne sera pas un bénéficiaire direct de l'Action

Afin de contribuer à la mise en œuvre d'une action efficace de l'Etat en mer, il est nécessaire de définir des procédures de travail normalisées et des mesures de coordination assurant une capacité opérationnelle suffisante, un échange d'informations adéquat. Pratiquement, cette démarche pourra se traduire également par le recours à des patrouilles communes et à l'échange d'officiers de liaison. Dans la même logique pour la sécurité intérieure, ces mesures doivent mener à terme à une stratégie de sécurité maritime, qui pourrait s'accompagner de progrès dans le domaine de la gestion interne (comptabilité, finances, en particulier). Gestion des migrations

Dans le contexte migratoire que connaît la Mauritanie, se pose également la question cruciale de la gestion de la migration: lutte contre la migration irrégulière, collecte et partage des données migratoires, lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, traitement et accueil des migrants en situation irrégulière interceptés par mer ou sur la terre. C'est à l'heure actuelle la DGSN qui prend en charge ces populations, au travers de la DST. La même nécessité de coordination apparaît dans ce domaine pour clarifier les mandats, améliorer les procédures et le traitement ainsi que de contribuer à la protection des droits de ces personnes prises en charge par les autorités, qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité augmentée. Un suivi d'indicateurs spécifiques sur la migration – en termes de gestion de la migration et du traitement approprié des migrants - devrait être envisagé dans ce domaine.

2.2.3. Autres domaines d'évaluation

2.2.3.1. Valeurs fondamentales

Le domaine des droits humains et la gouvernance politique sont suivis de près par l'UE et ses Etats Membres, ainsi que par d'autres représentations diplomatiques et organisations non gouvernementales internationales. L'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP a adopté une résolution sur la situation en Mauritanie et a effectué une mission d'enquête en avril 2018 dont elle a rendu compte à l'APP ACP-UE en juin, reconnaissant les défis auxquels sont confrontées les autorités et les efforts déjà entrepris, mais soulignant la nécessité de les intensifier afin de renforcer la démocratie, l'État de droit et le respect des droits humains. Elle a également lancé un appel en faveur d'un processus électoral ouvert à tous. A ce titre, les élections locales et législatives de septembre et octobre 2018 se sont déroulées pacifiquement, sans problème technique majeur ou de fraude et avec des résultats globalement non contestés.

Nonobstant les progrès réalisés notamment dans la pénalisation de l'esclavage, des efforts importants restent à faire pour faire évoluer des traditions fortement ancrées dans la société et qui nécessiteront du temps pour s'estomper. Certaines pratiques esclavagistes persistent en milieu rural où l'action de l'Etat nécessite d'être renforcée avec des actions plus incisives pour éliminer définitivement les séquelles et engager des poursuites devant les tribunaux pour rendre justice

Des rétrogradations en terme législatif sont aussi observées, ainsi l'Assemblée nationale mauritanienne a approuvé le 27/04/2018 un projet de loi controversé qui rend la peine de mort obligatoire en cas d'apostasie même en cas de repentance. En outre les notions d'apostasie, de blasphème, de sacrilège sur lesquelles repose la loi restent sujettes à interprétations.

La peine de mort fait partie des textes mais est de facto non-appliquée depuis 1987, année de la dernière exécution. A plusieurs reprises la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a invité les états membres de l'Union Africaine à abolir la peine de mort et, dans tous les cas, à s'assurer que la peine de mort ne soit applicable qu'aux crimes les plus graves (crimes de sang) et que le condamné ait droit à des mesures de clémence.

Actuellement sur ressource des lignes budgétaires thématiques EIHDR et CSO, 7 projets totalisant 3 650 000 EUR sont mis en œuvre pour contribuer à la lutte contre l'exploitation des enfants et les discriminations envers les femmes (notamment en matière de droit foncier), pour favoriser la réintégration d'ex-détenus et pour lutter contre les séquelles de l'esclavage.

2.2.3.2. Politique macroéconomique

Le 25 mai 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue de l'accord triennal en faveur de la Mauritanie au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) accordée en 2017. La situation macroéconomique s'est améliorée suite à un ajustement considérable de la politique économique et à l'évolution favorable des prix des produits de base. L'économie s'est redressée avec une croissance estimée à 3,5 % en 2017 et qui devrait rester de l'ordre de 3 % en 2018 compte tenu d'un léger ralentissement dû à l'impact différé de la sécheresse de 2017. Le solde budgétaire primaire hors dons est devenu positif en 2017, à 0,3 % du PIB hors secteur extractif, et devrait rester légèrement positif en 2018 cette année.

Durant ces dernières années, les efforts d'assainissement des finances publiques se sont poursuivis soutenus par une hausse des recettes fiscales non extractives et un léger redressement des recettes extractives, un freinage des dépenses courantes et de l'investissement public. L'assainissement budgétaire considérable ainsi réalisé a réduit les besoins de financement et contribué à freiner la dette publique. La dette extérieure s'est stabilisée autour de 75 % du PIB.

L'inflation devrait rester sous contrôle et devrait plafonner à 2,7 % en moyenne pour 2018. Les termes de l'échange se sont améliorés pour la deuxième année consécutive et les exportations se sont redressées, atténuant le déficit de la balance courante tandis que l'investissement direct étranger (IDE) a augmenté, notamment dans le secteur extractif. Le déficit des transactions extérieures courantes (excluant les importations des secteurs extractifs financés par l'IDE) a fortement diminué en 2017 à environ 8 % du PIB (contre 11 % en 2016) en raison d'une forte reprise des exportations des secteurs miniers et de la pêche, soutenues notamment par une remontée des prix des matières premières. Les réserves de change ont augmenté fin 2017 jusqu'à 5,1 mois d'importations (hors secteur extractif) et devraient continuer d'augmenter durant l'année 2018.

La mise en œuvre de la politique économique dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit du FMI a été satisfaisante et le programme reste en bonne voie suite à la première revue de mai dernier. Tous les critères de réalisation pour fin décembre 2017 et huit des 10 repères structurels pour décembre 2017—mars 2018 ont été observés. En 2017, la bonne performance des recettes fiscales a permis de couvrir des dépenses additionnelles engendrées par la réforme de la fonction publique visant à capturer la masse salariale dans sa globalité et d'atteindre un surplus primaire hors dons de 0,3 % du PIB, ce qui représente une amélioration de 1,8 % du PIB par rapport à 2016. L'orientation du budget 2018 est de consolider les acquis et de maintenir le surplus primaire hors dons à 0,3 % du PIB.

Les autorités se sont ainsi engagées à mener une politique budgétaire saine et à appliquer une stratégie d'emprunt prudente, notamment en évitant les prêts non concessionnels afin d'assurer la viabilité de la dette, et poursuivre les réformes de la politique monétaire, de la politique de change et du secteur financier. Elles ont aussi confirmé leurs intentions d'étendre progressivement les filets ciblés de sécurité sociale à l'ensemble du pays et de redoubler d'efforts pour améliorer le climat des affaires et combattre la corruption.

Les perspectives de croissance restent favorables soutenues par la hausse des prix des métaux, les investissements directs étrangers dans le secteur extractif et les investissements publics favorables à la croissance. Le manque à gagner budgétaire prévu, résultant d'une hausse

attendue des prix du pétrole, devrait être plus que compensé par les recettes exceptionnelles tirées des industries extractives tandis les autorités continueront à maitriser l'évolution des dépenses courantes et en capital.

Cependant, des obstacles considérables subsistent pour réaliser une croissance élevée et inclusive. La vulnérabilité macroéconomique demeure élevée et la poursuite des réformes reste nécessaire pour la consolidation de la stabilité macroéconomique, la réalisation d'une croissance inclusive créatrice d'emplois et source de réduction de la pauvreté, ainsi que pour l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance.

L'objectif du gouvernement est d'assurer le plein succès de la première phase de la SCAPP—le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour 2017-20—afin de poser les bases d'une croissance économique accrue, plus forte et équitablement répartie dans un environnement de bonne gouvernance, de justice sociale et de développement durable. L'appui du programme FEC du FMI vise à permettre aux autorités de poursuivre des politiques extérieure et budgétaire adéquates et de mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses pour soutenir la relance de l'activité économique tout en remédiant aux déséquilibres macroéconomiques afin d'assurer la viabilité à moyen terme des politiques économiques nationales. A ce titre, les politiques du gouvernement d'ici 2020 visent notamment à (i) restaurer la croissance à plus de 5 %, (ii) contenir l'inflation à moins de 5 % à moyen terme, (iii) réduire le déficit du compte courant (hors importations financées par l'IDE) à 5 % du PIB,

(iv) réduire la dette publique extérieure en dessous de 67 % du PIB (hors dette koweitienne estimée à 20% du PIB), et (v) maintenir les réserves de changes à un niveau couvrant au moins 5 mois d'importations hors industrie extractives.

2.2.3.3. Gestion des finances publiques et transparence du budget

En vue d'améliorer la gestion des finances publiques, les autorités ont fait approuver la Loi Organique des Finances (LOLF) par le Conseil des ministres le 23 novembre 2017 et par l'Assemblée nationale le 5 mai 2018 suite à sa transmission le 16 janvier 2018. Les reformes soutenues par cette loi visent à améliorer la gestion des finances publiques en unifiant le budget de l'Etat, en favorisant l'introduction de budgets programmes, en plafonnant la dette publique et en renforçant la formulation budgétaire dans un cadre pluriannuel. La LOLF a été promulguée le 9 octobre 2018 et des textes d'application seront adoptés en cours d'année 2018. La loi sera utilisée pour la formulation du budget 2019 ou 2020 selon le degré de maturité et de préparation. Certains éléments de la réforme ont déjà été introduits dans le budget de 2017 comme l'intégration des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ainsi que la présentation des dépenses fiscales de l'année 2016 en annexe du budget pour 2018. Les autres réformes de GFP visent à contrôler les risques budgétaires, en exécutant toutes les dépenses et les recettes de l'Etat à travers une chaîne unique de la dépense, en capturant la masse salariale dans sa globalité, en alignant les cycles budgétaires des entités publiques pour améliorer la gestion de la trésorerie, en limitant les dépenses extrabudgétaires. Les autorités se sont aussi engagées à poursuivre la rationalisation des dépenses de consommation publique sera poursuivie en limitant les dépenses non-prioritaires.

Un Schéma Directeur de la Réforme du système de Gestion des Finances Publiques (SDR-GFP) a été élaboré et couvre la période 2012-2016. Le SDR-GFP est devenu le cadre de référence pour la réforme des finances publiques de la Mauritanie. Le SDR-GFP, approuvé en février 2012, a établi un diagnostic et identifié des actions assorties de priorités et d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Il a été complété par un Plan Opérationnel des Réformes (POR).

Le SDR-GFP est arrivé à échéance depuis deux ans et n'a cependant pas bénéficié d'une évaluation de sa mise en œuvre. Une analyse quantitative de l'avancement des actions programmées a indiqué que 40% des actions avaient été réalisés.

A ce jour, la Mauritanie a conduit deux évaluations des performances de la gestion de ses finances publiques sur la base de la méthodologie PEFA en 2008 et en 2014. L'évaluation de 2014 indique peu de progrès par rapport à 2008 et, dans certains cas, une détérioration des performances. Pour le PEFA 2014 sur 31 indicateurs 18 indicateurs ont été évalués D ou D+

Les points les plus critiques mis en évidences demeurent entre autres le faible degré de crédibilité du budget, la nécessité d'une réforme et d'une structuration du contrôle tant interne qu'externe. Un dialogue est en cours pour la réalisation du PEFA 2018. Les fonds sont disponibles et programmés sur le projet d'appui à la réforme des finances publiques de l'UE (PAGEFIP). Le gouvernement s'est montré disponible à démarrer l'exercice même si l'option pour une auto-évaluation PEFA présente des risques important de fiabilité de l'évaluation et distorsion de l'information. Cette évaluation PEFA reste nécessaire et cardinale afin de préparer le terrain pour la définition d'un nouveau Schéma directeur de la réforme de la GFP et pour un séquençage approprié de la mise en œuvre de la LOLF qui reste la pierre angulaire de la réforme des finances publiques.

En matière de gestion des investissements publics les autorités visent à renforcer la sélection et la programmation de l'investissement public, faciliter la coordination institutionnelle dans l'exécution du PIP et son financement à travers l'élaboration d'un manuel de procédures pour améliorer la préparation et le suivi de l'exécution des projets. A ce titre, un comité d'analyse et de programmation de l'investissement public (CAPIP) a été mis en place et un chronogramme d'opérationnalisation de ce cadre institutionnel a été élaboré en collaboration avec la Banque mondiale. Avec l'appui de la BAD les autorités ont commencé la mise en place d'une nouvelle application informatique, « Système intégré de gestion des investissements publics » (SIGIP), qui constitue un nouveau système de gestion des investissements publics afin de mieux évaluer et prioriser les investissements tout en assurant un suivi plus systématique de l'évolution et de la gestion de dette extérieure. Récemment, les autorités ont fait la requête auprès du FMI afin qu'il puisse conduire un diagnostic sur l'efficacité des dépenses publiques grâce à l'outil de Public Investment Management Assessment (PIMA).

En février 2017, une nouvelle loi régissant les opérations de partenariat public-privé (PPP) a été adoptée. Ce cadre commencera à être opérationnalisé dès cette année pour des projets d'infrastructure. Nous avancerons cependant avec prudence afin de minimiser les risques contingents pour les finances publiques.

Les autorités sont aussi en cours de renforcer la gestion de la trésorerie à travers une redynamisation du marché des bons du trésor, la modernisation du système d'enchères et le lancement de la mise en place progressive d'un compte unique du trésor moderne.

Concernant les marchés publics, les autorités travaillent actuellement à la systématisation des plans mensuels de passation au sein de l'administration et d'un plan d'engagement budgétaire à la Direction générale du Trésor et de la Comptabilités Publique (DGTCP).

En termes de gestion de la dette, le gouvernement est en train de renforcer les procédures d'emprunt et d'octroi de garanties publiques afin de clarifier les responsabilités et les conditions d'approbation entre les ministères. Le Comité national de la dette publique (CNDP) a été rétabli par arrêté en avril 2018 afin d'assurer son implication dans (i) le processus de sélection, de programmation et de suivi des investissements publics défini par le nouveau cadre institutionnel du PIP, et (ii) le processus d'évaluation de l'impact sur la dette de tout nouveau projet financé par emprunt extérieur, avant son inscription au PIP. La Direction de la dette concernant les analyses de la viabilité de la dette a été renforcée et un protocole de coordination entre le CAPIP et le CNDP concernant leurs responsabilités en matière de sélection des projets a été adopté en avril 2018.

Les autorités sont aussi en train de mettre en place une passerelle d'interface entre plusieurs logiciels (SYGADE-SIGIP-RACHAD) pour les institutions impliquées dans la prise en

charge du service de la dette permettant un suivi des décaissements de dette extérieure et des paiements du service de la dette Cette interface vise à renforcer les capacités de gestion de la dette à travers un suivi systématique des décaissements de la dette extérieure (SYGADE-SIGIP) et à assurer que les opérations de paiement du service de la dette seront couvertes dans le système automatisé de la chaine des dépenses (SYGADE-RACHAD).

En matière de mobilisation des ressources fiscales, le parlement a adopté en décembre 2017 un nouveau Code des douanes visant à simplifier les procédures et améliorer la transparence. Un nouveau code des procédures fiscales qui consolidera et clarifiera pour les contribuables et pour l'administration l'ensemble des procédures fiscales a été soumis au Conseil des ministres en mars 2018 tandis que le gouvernement s'est engagé dans le cadre de la FEC du FMI à soumettre au Conseil des ministres d'ici fin-2018 un nouveau Code général des impôts (CGI). Dans ce cadre, la soumission au parlement d'un nouvel impôt unique sur les sociétés est prévue pour la fin de l'année 2018 et visera à moderniser et simplifier la structure de taxation et favoriser la formalisation de l'économie. Les autorités travaillent aussi sur l'élargissement de la base taxable en renforçant l'intégrité du fichier des contribuables à travers une mise à jour régulière du fichier central et une limitation du nombre de numéros d'identification fiscale (NIFs) inactifs, et en renforçant la maitrise du fichier des contribuables tandis qu'une unité de gestion des risques a été créé en septembre 2017 et est en cours d'opérationnalisation. Avec l'appui de la Banque Mondiale le gouvernement a aussi compilé un registre des exonérations fiscales existantes en 2014-16 et en a évalué leur coût fiscal. Les dépenses fiscales estimées ont été présentées en annexe de la loi de finances pour 2018. Finalement, les autorités travaillent aussi sur le renforcement du recouvrement de l'impôt et des services de douane dont leur capacité à assurer la gestion effective du bureau national de la valeur (BNV) et des douanes.

2.3. Enseignements tirés

Le lancement d'un projet d'appui budgétaire en Mauritanie doit s'appuyer sur l'expérience de la coopération UE-Mauritanie sous le $10^{\text{ème}}$ FED, et le $11^{\text{ème}}$ FED notamment le projet PAGEFIP d'appui à la réforme des finances publiques et les avancées en matière de dialogue de politique sur la mise en place d'un Fonds Commun des ressources des PTF au profit du secteur de la santé.

Dans le contexte actuel, la démarche d'appui budgétaire peut tirer parti de la nouvelle dynamique de réforme des finances publiques, coordonnée par le CERFIP (Cellule des Etudes et Réformes des Finances Publiques), qui rassemble l'ensemble des acteurs (Budget, Finances, Economie, organes de contrôle comme la Cour des Comptes ou l'Inspection Générale des Finances). Au niveau sectoriel, des appuis budgétaires thématiques ont déjà été mis en œuvre avec succès, en particulier dans le domaine de la santé.

2.4. Actions complémentaires

Dans le domaine de la sécurité, au niveau national, il convient de noter la mise en place d'une unité GARSI, mise en œuvre par la Guardia Civil espagnole, en consortium avec les gendarmeries française, italienne et portugaise, avec l'appui de l'opérateur FIIAPP. Ce projet est financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence, et vise à déployer une unité de gendarmerie polyvalente, qui a pour fonction d'intervenir dans les zones les plus reculées et les zones frontalières, avec une forte autonomie logistique. Le GARSI peut agir en tant qu'unité d'intervention mais également effectuer des opérations civiles de sécurité publique, en particulier de contrôle de zone (barrage, filtrage, ratissages) et collecter du renseignement auprès de populations isolées. L'unité GARSI a vocation à intervenir contre le terrorisme, et la

criminalité organisée, particulièrement active dans les zones frontalières via le trafic de drogues ou le trafic d'êtres humains.

Comme d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, la Mauritanie bénéficie du soutien du projet « Blue Sahel », qui vise à former des patrouilles transfrontalières afin de prévenir les risques liés aux migrations, au terrorisme et au trafic illicite. Financé par l'UE, ce projet est mis en œuvre par l'Espagne (Guardia Civil).

L'Espagne met en œuvre également le projet El Ksar, dont l'objectif est de renforcer les capacités du GN mauritanien, en matière de sécurité, en particulier la sécurité des aéroports de Nouakchott, ainsi que le contrôle des frontières terrestres. Ce projet est financé par l'UE.

En ce qui concerne la coopération bilatérale, elle est surtout le fait de l'Espagne et de la France. L'appui de la France est centré sur la coopération thématique en matière de terrorisme, de lutte contre le trafic de drogues et de sûreté aéroportuaire. L'Espagne est très active dans le domaine opérationnel, et a mis à disposition des moyens importants, traduits par la mise en place de patrouilles conjointes de police avec la DGSN sur terre mais aussi et surtout un dispositif maritime à Nouadhibou, visant à renforcer la sécurité. Dans la même logique que celle du dispositif mis en place au Sénégal, un détachement de la Guardia Civil espagnole est présent à Nouadhibou depuis 2006. Sa mission est de renforcer le dispositif de lutte contre l'immigration illégale à destination des îles Canaries. Ce détachement arme 2 vedettes et 1 hélicoptère (avec capacité de treuillage), au bénéfice des Garde-côtes et de la gendarmerie maritime mauritanienne. Les missions sont réalisées dans le cadre d'un protocole d'accord avec la gendarmerie mauritanienne (présence d'un gendarme à bord de la vedette en mission). Le dispositif est complété par un avion de surveillance maritime 4 semaines par an.

Des membres des services de police mauritaniens (DGSN et GN essentiellement participent régulièrement à des activités de formation de la police organisées et financées par l'Espagne, à la fois pour l'exercice de fonctions de commandement et dans des domaines spécialisés d'intérêt commun, notamment la lutte contre la migration irrégulière.

Dans le domaine de la migration, l'OIM Mauritanie intervient dans le pays sous diverses formes. Au niveau de la gestion des frontières, elle construit et réhabilite des postes frontières, et fournit des formations pour les officiers de premier niveau. En ce qui concerne les migrations proprement dites, au travers de l'initiative régionale UE-OIM existante, dans son volet Mauritanie, l'OIM prend en charge, les migrants les plus vulnérables qui s'adressent à elle ou lui sont adressés par les ONG, et gère également des centres d'accueil pour l'hébergement d'urgence. L'OIM facilite également le retour volontaire de migrants dans leur pays d'origine et leur réintégration. Elle a constitué et anime également un réseau d'ONG spécialisées venant en aide aux migrants.

Afin d'améliorer la gestion de la migration, d'assurer la protection des migrants vulnérables et de faciliter un appui spécifique dans le domaine des droits humains, en complément du dispositif existant, notre action prévoit des activités permettant d'appuyer les volets visant les objectifs i) d'assurer l'assistance directe et la protection des migrants vulnérables en Mauritanie, dans le respect de leurs droits et ii) d'améliorer la gestion de la migration, la collecte et le partage des données migratoires et la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, et le traitement des migrants irréguliers par les acteurs institutionnels mauritaniens.

2.5. Coordination des bailleurs

L'harmonisation de l'aide sera recherchée en inscrivant le programme dans le cadre de la coordination existante dans le domaine de la sécurité, de celle existante dans le secteur de la justice et des droits humains, et dans le cadre en cours de création pour la migration et en impliquant systématiquement la mission EUCAP Sahel (dont des éléments seront postés à Nouakchott).

S'agissant de la coordination de l'aide, le leadership gouvernemental n'est pas encore affirmé dans le domaine de la migration. Toutefois, des tentatives de mise en réseau des acteurs sont perceptibles dans ce domaine, avec la mise en place d'un comité interministériel. Il en va de même en ce qui concerne la problématique sécuritaire pour laquelle il existe également un comité interministériel. Au sein de la justice, la coordination est conjointement assurée par le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les ONG dans un même cadre (Comité Etat/Partenaires), coprésidé par le Ministère de la Justice et l'Ambassade de France

Dans le domaine des finances publiques un groupe sectoriel des PTFs est actif avec comme objectif la coordination des actions entre les partenaires. Le gouvernement est normalement associé aux réunions bimestrielles. Un dialogue sur les réformes ainsi qu'un suivi des différentes réalisations dans le cadre d'une programmation et d'un schéma directeur n'est pas opérationnel.

Dans le domaine migratoire, la DUE est en charge de réunion du Groupe des PTFs des migrations mixtes. Se réunissant environ 3 fois par an, ce groupe partage ce que chaque participant fait en matière migratoire. A noter que le gouvernement ne participe pas à cette initiative pour le moment.

Par ailleurs, il faut noter que l'ex-Premier Ministre a créé par décret en septembre 2012, le Comité National de Gestion de la Migration (CNGM) dans le cadre de la SNGM financé par l'UE. Cette instance est appuyée par un Secrétariat National Exécutif (SNE) présidé par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) qui est censé réunir le Points Focaux (PF) des principaux ministères concernés par les questions migratoires. Malheureusement, ce Comité s'est réuni une seule fois et rien n'a été fait depuis 2013.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectif global

L'objectif général de cette intervention, sous la forme d'un contrat « L'UE pour le nexus sécurité-résilience-développement en Mauritanie » (appui budgétaire), est de promouvoir une croissance durable et inclusive, renforcer la gestion des finances publiques et améliorer la gouvernance sécuritaire, sur terre et en mer, dans une logique de redevabilité.

Cet objectif général s'inscrit en ligne avec les priorités de la SCAPP, la Stratégie Sahel de l'UE, en particulier la ligne sécurité et Etat de droit, ainsi que l'objectif de développement durable n° 16 "Paix, justice et institutions efficaces".

De plus, l'objectif général s'inscrit pleinement dans les orientations du Fonds Fiduciaire d'Urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique

3.2. Objectifs spécifiques

En ciblant la gouvernance publique, la croissance inclusive et le pilotage de la politique gouvernementale dans le secteur de la sécurité, l'UE vise à renforcer la stabilité et la sécurité intérieure, et à appuyer le gouvernement dans le traitement et l'accueil des migrants tant pour des considérations humanitaires et de respect des droits de l'homme que de stabilité interne.

Avec l'accord des Autorités mauritaniennes, les objectifs spécifiques du présent Contrat d'appui budgétaire viseront à appuyer les Autorités mauritaniennes dans:

- 1. La mise en œuvre de leur nouvelle stratégie nationale de développement (SCAPP) notamment les composantes relatives au meilleur accès aux services sociaux de base et au renforcement de la gouvernance.
- 2. L'organisation des services impliqués dans la gestion des frontières, afin de lutter contre le la criminalité organisée, et en particulier le trafic des migrants et la traite des êtres humains
- 3. La définition de mesures opérationnelles permettant de coordonner l'action de l'Etat en mer, et de faire émerger progressivement une stratégie de sécurité maritime
- 4. La gestion de la migration et le traitement des migrants dans le respect des droits de l'homme et des conventions internationales applicables

Conditions d'éligibilité à l'Appui Budgétaire: la République Islamique de Mauritanie a bénéficié par le passé d'appuis budgétaires. Dans le cadre du 11e FED, elle bénéficie d'un projet d'appui à la gestion des finances publiques, le PAGEFIP, qui vise à accompagner les autorités nationales dans le pilotage des réformes budgétaires induites par la mise en œuvre de la nouvelle Loi Organique sur les Finances Publiques récemment adoptée par le Parlement en Avril 2018). En matière de politique macroéconomique orientée vers la stabilité, le pays a signé et met en œuvre depuis le 6 décembre 2017 une Facilité Elargie de Crédit dont la première revue s'est achevée après validation du Conseil d'Administration du FMI fin mai 2018. La seconde revue avec des résultats jugés positifs s'est déroulée début octobre 2018.

3.3. Résultats escomptés et activités principales

Les résultats à titre indicatif sont :

- 1. Amélioration de l'espace fiscal disponible pour la mise en œuvre de la SCAPP et plus spécifiquement des politiques du gouvernement dans les secteurs de la sécurité, de la migration et des services publics de base aux populations ;
- 2. La gestion des dépenses publiques en particulier dans les secteurs sociaux de base, de la sécurité et de la migration sont améliorées;
- 3. La capacité opérationnelle des services impliqués dans la gestion des frontières sont améliorés afin de lutter contre la criminalité organisée, et en particulier le trafic de migrants et la traite des êtres humains ;
- 4. La capacité opérationnelle des forces en charge de la sécurité, particulièrement maritime, est améliorée, grâce à des procédures normalisées et mesures, permettant une plus grande efficacité et coordination de l'action des différents services ;

- 5. Les migrants, en particulier les plus vulnérables bénéficient d'une assistance et d'une protection directes dans le cadre d'une gestion des migrations améliorée et plus coordonnée ;
- 6. Amélioration de la collecte, de l'accès, du partage, et de l'analyse des données liées à la migration irrégulière et de la coopération entre les différentes entités.

3.4. Principales activités

3.4.1. Appui budgétaire

Activités indicatives :

- le transfert du montant prévu pour l'appui budgétaire au cours des exercices budgétaires 2019 et 2020
- un dialogue continu avec le gouvernement sur les critères d'éligibilité à l'appui budgétaire, la politique et les actions à mener, en accordant une attention particulière aux domaines visés par les objectifs du programme;
- des efforts soutenus pour renforcer les capacités du gouvernement en matière de gestion des finances publiques (GFP) et de mobilisation des ressources domestiques (DRM) au travers notamment du programme d'appui complémentaire;
- un dialogue continu entre la Délégation de l'UE et les autres bailleurs de fonds pour coordonner et mieux aligner la coopération UE au développement afin d'éviter la redondance des activités et d'alléger les obligations de « reportage » qui pèsent sur le gouvernement;

3.4.2. Appui complémentaire

A titre indicatif, il est proposé de répartir l'appui complémentaire – d'une valeur de 5 000 000 EUR - en trois volets :

3.4.2.1 : assistance technique dans le domaine de la gestion des finances publiques, 1 500 000 EUR sur 24 mois (après la fin du projet PAGEFIP actuel, i.e. à partir de Q4/2020), avec Expertise France

3.4.2.2 : assistance technique structurante au secteur sécurité, 2 000 000 EUR sur 24 mois, avec FIIAPP

Cet appui visera à renforcer la capacité opérationnelle des services, particulièrement dans le domaine maritime, et permettre plus largement d'élaborer une stratégie et amorcer un pilotage moderne de la sécurité (coordination des services, structuration des échanges d'information et des statistiques)Cet appui pourrait également se traduire par un renforcement des capacités dans des domaines transversaux définis par les autorités (finances,, informatique).

3.4.2.3 : appui dans le domaine des droits humains et de la protection des migrants pour : 1 500 000 EUR, 24 mois.

L'action d'appui dans le domaine des droits humains et de la protection des migrants est complémentaire permettra une approche intégrée. L'action aura comme objectifs i) d'assurer l'assistance directe et la protection des migrants vulnérables en Mauritanie et ii) d'améliorer

la gestion de la migration et le traitement des migrants irréguliers par les acteurs institutionnels mauritaniens.

3.5. Risques et hypothèses :

Risques	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
La mise en œuvre de l'appui budgétaire se heurte à des difficultés profondes, cet instrument n'ayant plus été utilisé depuis 6 ans	Elevé	La mise en œuvre de cet outil est suivie de près, par les parties impliquées, articulant suivi opérationnel et dialogue de haut niveau L'extension du projet PAGEFIP permet d'appuyer la dynamique enclenchée depuis 3 ans sur les thématiques de gestion des finances publiques Enfin, cette initiative correspond à un pilote afin de minimiser les risques Au niveau technique/ thématique, les agences responsables des activités d'appui complémentaire participeront à la définition des indicateurs de l'appui budgétaire, et contribueront à la cohérence générale de l'action.
Les services de sécurité sont réticents face à une réforme structurelle	Elevé	L'assistance technique en matière de sécurité s'appuiera sur l'expertise d'un Etat membre, afin de tirer parti des liens existants entre services homologues. Elle aura des objectifs limités et réalistes, centrés tout d'abord sur l'atteinte de la pleine capacité opérationnelle des services et l'atteinte d'indicateurs pertinents en matière de sécurité, avant d'aborder, sous l'angle du conseil, des questions plus larges, avec un capital de confiance
Difficulté d'accès aux populations cibles pour la protection des migrants	Elevé	Au-delà de l'expertise technique, les partenaires de mise en œuvre choisis pour les aspects migration, OIM ou ONG spécialisées, peuvent s'appuyer sur une connaissance profonde du pays, un réseau pérenne de partenaires, et un accord noué avec les autorités, en particulier la Direction de l'Administration Territoriale au sein du ministère de l'Intérieur
Fragmentation et cloisonnement des acteurs en matière de sécurité maritime	Elevé	L'appui dans le domaine de la sécurité maritime se focalisera tout d'abord sur un soutien opérationnel aux dispositifs existants afin de s'appuyer sur des résultats avant d'aborder des questions d'organisation interne

3.6. Questions transversales

<u>Droits de l'Homme</u>: les questions des droits de l'Homme sont inhérentes aux projets d'appui aux réformes démocratiques, judiciaires et sécuritaires financés par l'UE. Elles s'intègrent au travers de l'approche fondée sur les droits qui inclut le respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation et la réalisation des droits humains dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de l'ensemble des actions. Cette approche devra continuer à être intégrée par les partenaires de mise en œuvre dans les trois volets d'intervention sur base des outils développés par l'UE, du plan d'action

Gouvernance : le programme contribuera à la promotion de la bonne gouvernance à travers l'amélioration de la performance des différentes institutions bénéficiaires et de leur redevabilité envers les citoyens pour les rendre plus confiants vis-à-vis des services publics. En ce sens, le programme favorisera une collaboration et un dialogue constants avec les acteurs de la société civile.

3.7. Parties prenantes

Au niveau national elles sont : le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (Sûreté Générale, et garde nationale), le Ministère de la Défense (gendarmerie), le Ministère des Finances (les douanes), le Ministère de la Justice, ainsi que les autres administrations spécialisées intervenant dans le domaine de la sécurité, de la migration et de la justice. Au niveau des Etats Membres : la France et l'Espagne. L'ensemble des parties prenantes (y inclus la société civile) sera consulté et impliqué dans la définition des indicateurs et cibles de cette intervention.

Les bénéficiaires finaux de l'action sont la population Mauritanienne, ainsi que les migrants/réfugiés, en ce qu'elle est susceptible d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité des services fournis par l'Etat (en particulier dans le domaine de la sécurité, de l'accueil des migrants/réfugiés, de la lutte contre la traite des personnes et de la gestion des flux).

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de Partenariat ACP-UE.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la phase de mise en œuvre opérationnelle est fixée à 24 mois, pour les composantes d'appui budgétaire et d'appui complémentaire.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

4.3.1. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

A titre indicatif, la décomposition et le calendrier des tranches fixes et variables sont proposés comme suit :

L'appui budgétaire se décomposerait en une tranche fixe de 10 000 000 EUR en 2019 (après les élections présidentielles) et des tranches variables de 5 000 000 en 2019 et 2020, pour renforcer les fonctions vitales de l'appareil d'Etat (sécurité, contrôle des frontières, gestion des finances publiques, renforcement des services de base à la population).

4.3.2. Critères de décaissement de l'appui budgétaire

- a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:
 - Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité;
 - Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Programme de Réforme des Finances Publiques;
 - Progrès satisfaisant en ce qui concerne la mise à disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables;
 - Progrès satisfaisants réalisés dans la mise en œuvre de la politique sécuritaire et des composantes clés de la stratégie nationale de développement (SCAPP)
- b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées à la tranche variable seront définies ultérieurement.

4.3.3. Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en MRU (nouvel Ougyia Mauritanienne) sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement. Les décaissements seront effectués selon une tranche fixe en 2019 et des tranches variables en 2019/2020 d'après le calendrier indicatif suivant.

Le calendrier détaillé sera défini ultérieurement, après une mission de formulation prévue fin janvier/ début février 2019. La Délégation de l'Union Européenne en Mauritanie informera les Etats contributeurs du Fonds et/ ou leurs représentants à Nouakchott de ses conclusions. En particulier, cet appui budgétaire pourra être abordé au cours du premier trimestre 2019, dans le cadre du dialogue politique approfondi prévu à l'article 8 des Accords de Cotonou.

Par ailleurs, comme pour tout programme d'appui budgétaire, la Délégation de l'Union Européenne en Mauritanie informera les Etats membres chaque mois, au travers de la Conférence des Chefs de Mission, où l'état d'avancement du programme sera présenté, tant dans sa conception que sa mise en œuvre.

En ce qui concerne la répartition des montants, voir point 4.3.1.

4.4. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui complémentaire Budget indicatif

- 1) Appui Complémentaire à l'appui budgétaire: 5 000 000 EUR Modalité de mise en œuvre (proposée) :
- Gestion indirecte: Expertise France, 1 500 000 EUR, assistance technique pour la Gestion de Finances Publiques, 24 mois (après fin du PAGEFIP, ie Q4/2020):
- Gestion indirecte avec agence d'un EM à déterminer, 2 000 000 EUR, pour un appui stratégique dans le domaine de la sécurité, et en particulier, maritime
- Gestion indirecte: OIM Mauritanie et/ou AMI au bénéfice d'ONG spécialisées dans le domaine de la protection des migrants et des droits humains, 1 500 000 EUR, 24 mois

4.5. Évaluation et audit

Sur base du suivi constant mené par la Commission, elle pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation de l'Action.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement des évaluations et audits commanditées par la Commission sera couvert par une autre mesure.

4.6. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

ANNEXE I

Liste des acronymes

AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africain de Développement
BNV	Bureau National de la Valeur
CAD	
CAPIP	Comité d'Aide au Développement
CERFIP	Conité d'Analyse et de Programmation de l'Investissement Public
	Cellule d'Etudes et de Réforme des Finances Publiques
COLDE	Code Général Des Impôts
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CNGM	Comité National de Gestion des Migrations
DGB	Direction Générale du Budget
DGI	Direction Générale des Impôts
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
DGTCP	Direction Générale du Trésoret de la Comptabilité Pubique
DRM	Domestic Revenue Mobilisation
DST	Direction de la Surveillance du Territoire
DUE	Délégation de l'Union Européenne
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FIIAPP	Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas
FMI	Fonds Monétaire International
GAR SI	Groupe d'Action Rapide - Surveillance et Intervention
GFP	Gestion des Finances Publiques
GGSR	Groupement Général de la Sécurité des Routes
IDE	Investissement Direct Etranger
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OIM	Organisation Internationale des Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGEFIP	Programme d'Appui à la Gestion des Finances Publiques
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PF	Point Focal
PIB	Produit Intérieur Brut
PIMA	Public Investment Management Assessment
POR	Plan Opérationnel des Réformes
PPP	Partenariat Public-Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDR-GFP	Schéma Directeur de la Réforme du système de Gestion des Finances Publiques
SIGIP	Système Intégré de Gestion des Dépenses Publiques
SNE	Secrétariat National Exécutif
	<u></u>